



Versailles, le 18 mars 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie poursuit ses efforts pour améliorer le service rendu aux usagers

À compter du 4 avril 2016,

Les guichets de la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie destinés
à la délivrance des cartes de séjour
seront ouverts

**le lundi, mardi, jeudi de 8h45 à 15h45
et le mercredi et vendredi de 8h45 à 12h30**

**Les permanences téléphoniques
ont lieu le lundi, mardi et jeudi, de 14h à 16h00
Composer le 01.30.92.85.33**

**Vous pouvez également joindre le service par mail
sp-etrangers-mantes-la-jolie@yvelines.gouv.fr**

Pour vous aider dans vos démarches,
vous pouvez consulter le site internet www.yvelines.gouv.fr



1